



# Union Professionnelle

des Professeurs, Cadres et Techniciens  
du Secrétariat et de la Comptabilité

21 rue Croulebarbe – 75013 PARIS

☎ 01 43 37 61 30

☎ 01 43 31 66 82

✉ [accueil@union-prof.asso.fr](mailto:accueil@union-prof.asso.fr)

[www.union-prof.asso.fr](http://www.union-prof.asso.fr)

## Organisation des épreuves du titre ASCA Assistant de Comptabilité et d'Administration – Code CPF : 2115

Je soussignée Nicole Herb, Présidente de l'UPPCTSC, atteste que le

**FORM-HIGH-TECH**  
**3 rue des Côteaux**  
**54180 HEILLECOURT**

est membre de notre association (n° B15-5155) et, à ce titre, est autorisé à présenter des candidats aux épreuves du titre ASCA<sup>1</sup> (Assistant de Comptabilité et d'Administration) ; ce titre se compose de 4 unités :

- Gestion comptable courante à l'aide de l'outil informatique (UC2L)
- Gestion comptable de fin d'exercice (UC31)
- Texteur, fonctions de base (UL11)
- Tableur, fonctions de base (UL21)

Les candidats disposent d'une période de cinq ans pour obtenir les quatre unités constitutives du titre.

Chaque unité est finançable au titre du CPF, dès lors que cette modalité d'acquisition du titre figurait lors de l'enregistrement au RNCP.

(consulter :

- *extrait Newsletter Ministère de l'Emploi, juillet 2015*
- <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=6096> – *Modalités d'accès à la formation*).
- *confirmation de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région des Pays de Loire – 16 septembre 2015*).

Le titre ASCA est délivré conjointement par le CNED, Centre National d'Enseignement à distance et l'Union Professionnelle.

Paris, le 5 février 2016

<sup>1</sup> Titre de niveau IV, codes NSF 314t, 324t, enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles par l'arrêté du 20 janvier 2014, publié au Journal Officiel du 30 janvier 2014 (*premier enregistrement : arrêté du 7 août 2008, publié au Journal Officiel du 27 août 2008*).

Toutes les informations concernant le titre ASCA, y compris la liste des centres d'épreuves, peuvent être consultées sur le site : [www.union-prof.asso.fr](http://www.union-prof.asso.fr), rubrique ASCA.